



Signification d'ordonnance d'injonction de payer exécutoire et commandement injonction 2010

Par **Corinne25**, le **16/03/2023** à **15:35**

Bonjour Madame ,Monsieur,

- En 2010 ,j'ai reçu une signification d'injonction de payer pour une somme de 921 Euros
- En 2010 ,j'ai reçu un procès verbal de signification avec saisie sur le salaire
- En Juin 2021 un procès verbal de recherche , domicile non reconnu donc pas remis
- En Juin 2021 signification de cession de créance avec commandement aux fins de saisie vente

Commandement non reçu ?

-Et le 01 Mars 2023 ,un avis d'enlèvement dans ma boite aux lettres !

Aujourd'hui ma question est la suivante :

Peut-il réellement venir à mon domicile me saisir sachant que celà remonte à plus de dix années ? Et quels sont les démarches à poursuivre ?

Vous remerciant par avance , recevez mes meilleurs salutations

Par **Corinne25**, le **16/03/2023** à **15:37**

En fait je n'ai rien reçu à part l'avis d'enlèvement dans ma boite aux lettres ! Et donc j'ai envoyé un mails pour avoir tou le descriptif !

Par **youris**, le **16/03/2023** à **15:46**

bonjour,

un délai de prescription d'un jugement condamnant le débiteur à payer peut être interrompu ou suspendu.

je suppose qu'entre 2010 et 2021, vous avez changé d'adresse sans en informer votre créancier ce qui explique que n'avez reçu aucune courrier relatif à votre affaire.

l'huissier a pu établir un P.V. de recherches infructueuses.

salutations

Par **Corinne25**, le **16/03/2023** à **15:50**

Bonjour, ayant été gravement malade, ma fille m'a accueilli mais ma question est-ce que je dois leur payer?

Merci de me dire si je dois ou pas?

Bien cordialement Corinne

Par **P.M.**, le **16/03/2023** à **15:54**

Bonjour,

Si vous avez reçu un avis dans votre boîte aux lettres, c'est qu'ils vous ont retrouvé...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs ou d'un avocat spécialiste en mesures d'exécution, dossier en main, pour connaître les risques réels d'une exécution forcée...

Par **Corinne25**, le **16/03/2023** à **15:56**

Merci beaucoup, bonne journée